

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-101**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Budget primitif 2015 - Approbation

Rapporteur : *Emmanuel CAPUS*,

EXPOSE

Le débat d'orientation budgétaire du 23 février dernier a permis de présenter les grandes lignes du budget 2015 ainsi que le plan pluriannuel d'investissement pour la période 2015-2018 et l'état de la dette.

Les budgets primitifs 2015 concernant le budget principal et les budgets annexes de la ville, tirés de ce débat d'orientation budgétaire, vous sont ci-dessous présentés.

1 - BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Principal de la Ville, soumis à votre approbation, conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, est équilibré :

- en section de fonctionnement à **226 274 867 €**
- en section d'investissement à **63 771 302 €**

pour un montant général de **290 046 169 €**.

2 - BUDGET ANNEXE CHAUFFERIES URBAINES

Le Budget Annexe des Chaufferies Urbaines, soumis à votre approbation, conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'élève :

- en section de fonctionnement à **1 854 384 €**
- en section d'investissement à **3 050 222 €**

pour un montant général de **4 904 606 €**

3 - BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Le Budget Annexe Boucle Optique Angevine, soumis à votre approbation, conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'élève :

- en section de fonctionnement à **208 00 €**
- en section d'investissement à **146 000 €**

pour un montant général de **354 000 €**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2121-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1612-1 et suivants,
Vu la présentation du rapport budgétaire,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015,

DELIBERE

Adopte le budget primitif 2015 du Budget Principal et des Budgets Annexes 2015 de la Ville d'Angers.

Budget Principal Fonctionnement – Dépenses :

011- Charges à caractère général

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

012- Charges de personnel et frais assimilés

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

65- Autres charges de gestion courante

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

66- Charges financières

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

N° 1 (*dans l'Ordre du Jour*)

67- Charges exceptionnelles

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

023 – Virement à la section d'investissement

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

042- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Principal Investissement – Dépenses

13- Subventions d'investissement

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

16- Emprunts et dettes assimilées

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

20 – Immobilisations incorporelles

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

204- Subventions d'équipement versées

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

21- Immobilisations corporelles

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

23- Immobilisation en cours

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

26- Participations et créances

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

27- Autres immobilisations financières

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

040- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Principal Fonctionnement – Recettes :

013 – Atténuations de charges

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

70- Produits des services du domaine et ventes diverses

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

73 Impôts et Taxes

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

74- Dotations, subventions et participations

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

N° 1 (*dans l'Ordre du Jour*)

75- Autres produits de gestion courante

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

76- Produits financiers

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

77- Produits exceptionnels

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

042- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Principal Investissement – Recettes

024- Produits des cessions d'immobilisations

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

10-Dotations, fonds divers et réserves

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

13- Subventions d'investissement

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

16- Emprunts et dettes assimilées

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

N° 1 (*dans l'Ordre du Jour*)

165- Dépôts et cautionnement reçus

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

27- Autres immobilisations financières

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

021- Virement de la section de fonctionnement

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

040- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Annexe Chaufferies Urbaines Fonctionnement – Dépenses :

011- Charges à caractère général

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

012- Charges de personnel et frais assimilés

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

66- Charges financières

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

67- Charges exceptionnelles

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

042- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Annexe Chaufferies Urbaines Investissement – Dépenses :

16- Emprunts et dette assimilées

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

20- Immobilisations incorporelles

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

21- Immobilisations corporelles

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

040- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Annexe Chaufferies Urbaines Fonctionnement – Recettes :

70- Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

75- Autres produits de gestion courante

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

77-Produits exceptionnels

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

042- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Annexe Chaufferies Urbaines Investissement – Recettes :

13- Subventions d'investissement

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

16- Emprunts et dettes assimilées

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

27- Autres immobilisations financières

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

040- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Annexe Boucle Optique Angevine Fonctionnement– Dépenses :

011- Charges à caractère général

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

012- Charges de personnel et frais assimilés

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

023- Virement à la section d'investissement

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

042- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Annexe Boucle Optique Angevine Investissement- Dépenses :

20- Immobilisations incorporelles

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

21- Immobilisations corporelles

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Annexe Boucle Optique Angevine Fonctionnement- Recettes :

70- Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Annexe Boucle Optique Angevine Investissement- Recettes :

021- Virement à la section d'exploitation

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

040- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Contre : M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-102**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Fiscalité : fixation des taux pour l'exercice 2015

Rapporteur : *Emmanuel CAPUS*,

EXPOSE

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015.

Je vous propose de reconduire les taux de l'année précédente :

Taxe d'Habitation (TH)	17,70 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	32,98 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	38,57 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2121-1 et suivants,
Vu le Code Général des Impôts, article 1636 B sexies,
Considérant l'avis de la commission des Finances du 19 mars 2015,

DELIBERE

Fixe, pour 2015, les taux suivants :

Taxe d'Habitation (TH)	17,70 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	32,98 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	38,57 %

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-103

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association Maison pour Tous de Monplaisir - Attribution de subvention - Avenant n°21

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

L'association « Maison pour tous de Monplaisir » a déposé au titre de la programmation de 2014 du Contrat Urbain de Cohésion sociale une demande de subvention de 10 000€ auprès de la collectivité afin de soutenir le projet des permanences d'aide administrative déployé sur 5 quartiers d'Angers. Ces permanences visent à favoriser l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours. Des éléments contextuels ont empêché le versement de cette subvention sur l'exercice 2014. Cette action, à l'initiative de l'association, devant être mise en œuvre en 2015, une subvention de 10 000 euros sera versée à l'association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Convention d'Objectif et de Moyens du 8 juillet 2009
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mars 2015

DELIBERE

Attribue une subvention de 10 000€ à l'Association « Maison pour tous de Monplaisir » afin de soutenir son projet de permanences d'aide administrative.

Approuve l'avenant n°21 à la convention du 8 juillet 2009 signée entre la Ville et l'association « Maison pour tous de Monplaisir »

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'avenant

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, article 6574, fonction 422.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-104

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Conseils de quartier - Signature de la Charte de Partenariat avec les Présidents

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Par délibération n°2014-645, le Conseil Municipal d'Angers réuni en séance le 24 novembre 2014 a validé les modalités de mise en place des nouveaux conseils de quartier. Il est prévu que le Maire d'Angers invite chaque Président ou Présidente de conseil de quartier, une fois désigné(e), à signer une charte de partenariat précisant les modalités de relation entre la Ville d'Angers et les conseils de quartier et les moyens que la Ville d'Angers met à disposition des conseils (équipe d'appui, budget, locaux, supports de communication...).

La signature de cette charte permettra aux conseils de quartier de fonctionner en toute autonomie, avec un cadrage clair de leurs relations avec la Ville.

La durée de validité de cette charte est similaire à la durée du mandat des conseils de quartier, soit jusqu'au 31 décembre 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mars 2015

DELIBERE

Approuve la charte de partenariat avec les dix présidents des conseils de quartier.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette charte de partenariat.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-105

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

**Angers Loire Campus - Convention constitutive du Groupement d'Intérêt scientifique -
Approbation**

Rapporteur : Florian SANTINHO,

EXPOSE

La loi d'orientation relative à l'enseignement supérieur et la recherche adoptée le 22 juillet 2013 encourage un renforcement des collaborations entre établissements universitaires et Grandes Ecoles à l'échelle territoriale. Elle souligne également le rôle spécifique des collectivités locales dans la structuration des sites universitaires et dans les actions de proximité liées à l'accueil et à la vie des étudiants.

Une réflexion collective - initiée conjointement depuis janvier 2014 par l'Université d'Angers et Angers Loire Métropole, puis rejoints par un grand nombre de partenaires en lien avec l'Enseignement supérieur et la Recherche de l'agglomération angevine - s'est engagée avec comme objectif d'aboutir à la structuration d'un pôle universitaire angevin attractif.

Cette réflexion a permis d'aboutir à l'élaboration conjointe d'une convention constitutive d'un groupement d'Intérêt scientifique dénommé « Angers Loire Campus » pour une durée de 4 ans à compter de sa date de signature.

Le Président du groupement sera élu par le conseil de groupement en son sein pour deux ans renouvelables.

L'objet d'Angers Loire Campus est de développer la position académique et territoriale du site angevin aux échelons régional, interrégional et national. Les activités de ce Groupement d'IS vont porter principalement sur la coordination des actions des établissements et collectivités en matière de vie étudiante, de formation, de recherche et d'innovation.

Deux commissions au sein de ce groupement vont constituer les piliers de la construction d'un travail de dialogue et de transversalité :

- La commission formation Recherche innovation dont le pilotage sera assuré par deux co – responsables, l'un issu d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche signataire de la convention et l'autre de l'établissement public de coopération intercommunale (ALM)
- La commission vie étudiante dont la co responsabilité sera assurée par délégation à l'adjoint au maire de la Ville d'Angers délégué à la jeunesse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve la convention constitutive du Groupement d'Intérêt scientifique.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention, à faire partie des membres officiels du bureau du groupement et à assurer la co –responsabilité de la commission Vie Etudiante.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-106

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Association "Makadames" - Soutien aux initiatives des jeunes 15-30 ans - Attribution d'une subvention .subvention.

Rapporteur : Florian SANTINHO,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville d'Angers souhaite valoriser et encourager les initiatives prises par les jeunes de 15 à 30 ans pour des projets à dimension collective.

Nous proposons de soutenir le projet "sur place et à emporter" de l'association "Makadames".

Le projet a pour objectif de sensibiliser le public angevin à la question de l'art. Lors de cet évènement qui s'est déroulé le 6 mars de 19 h à 22 h dans la salle du Haras ont été présentées différentes expressions artistiques : musique, graffs, arts plastiques et théâtre.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 200 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

DELIBERE

Attribution d'une subvention de 200 € à l'Association « Makadames ».

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 sur l'opération VAO33O003.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-107

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Contribution au fonctionnement des écoles primaires

Enseignement public du 1er degré - Accueil des élèves extérieurs dans les écoles publiques d'Angers - Conditions financières et modalités d'inscriptions pour l'année scolaire 2015 / 2016.

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

L'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 a fixé le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes ; chaque contribution étant déterminée par accord entre communes, et à défaut d'accord, par le représentant de l'Etat, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Lors de sa séance du 24 avril 1989, le Conseil Municipal a fixé les conditions financières de l'accueil, dans les écoles maternelles et élémentaires d'Angers, des enfants originaires d'autres communes ainsi que les modalités de leur inscription ou de leur réinscription.

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les contributions financières. Pour la prochaine rentrée scolaire 2015-2016, il est proposé de reconduire les mêmes modalités d'inscriptions.

Participations financières

Les contributions financières annuelles demandées aux communes de résidence, hors celles d'Angers Loire Métropole, au sujet desquelles la Ville d'Angers souhaite que la gratuité soit réciproquement appliquée par les collectivités territoriales adhérentes, s'établissent comme suit :

- ♦ Elève de classe maternelle ou de classe enfantine 432 €
- ♦ Elève de classe élémentaire 104 €
- ♦ Elève de classe d'enseignement spécialisé
(C.L.I.S. : Classe d'Intégration Sociale) 302 €

La commune de résidence acquitte, comme le prévoit la réglementation en vigueur, la totalité de ces contributions pour chaque enfant scolarisé au cours du premier trimestre de l'année scolaire considérée. En cas de déménagement en cours d'année scolaire, la participation de la commune de résidence sera calculée au prorata temporis à partir de la date du déménagement.

Pour les élèves angevins scolarisés dans une autre commune, hors des communes d'Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers, dans un souci de réciprocité, versera les participations fixées ci-dessus aux communes d'accueil qui le demanderont.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'Education, article 212-8,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve les participations financières annuelles demandées aux communes de résidences, hors celles qui composent la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole, pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques d'Angers ;

Encaisse les recettes au budget principal de l'exercice concerné.
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

***Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-108

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance
Association Petite Enfance - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2015.

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

La Ville met à disposition de l'Association Petite Enfance (APE) plusieurs locaux répartis sur différents sites à Angers, à usage d'établissements d'accueil de jeunes enfants.

Dans le cadre d'une harmonisation des conventions de mise à disposition de locaux pour l'ensemble des associations angevines, la Ville a décidé de revoir les conventions en conservant ses obligations en tant que propriétaire et en laissant à charge des associations les réparations et charges locatives.

A compter du 1^{er} avril 2015, l'Association Petite Enfance (APE) reprendra à sa charge l'entretien ménager desdits locaux.

Pour l'aider à couvrir les frais correspondants, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle pour l'année 2015 d'un montant de 53 500 €, calculée au prorata de la durée, des surfaces et du coût du nettoyage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

DELIBERE

Attribue à l'Association Petite Enfance (APE) une subvention exceptionnelle pour 2015 d'un montant de 53 500 € afin de l'aider à faire face à la prise en charge des frais de nettoyage, sous réserve de la signature des conventions de mise à disposition des locaux.

Approuve la convention passée à cet effet avec l'Association Petite Enfance.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-109

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance
HandiCap'Anjou - Jardins d'Enfants Adaptés - Attribution de subvention pour l'année 2015 - Convention.

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

Depuis 2001, la Ville soutient les Jardins d'Enfants Adaptés organisés par l'Association HandiCap'Anjou. Ces accueils bénéficient à des enfants en situation de handicap ou d'inadaptation et présentant un intérêt à but éducatif de prévention et d'insertion.

Cette action s'inscrit dans l'actuel Contrat Enfance Jeunesse adopté au Conseil Municipal du 26 octobre 2012 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire.

Au vu du niveau d'intervention et des besoins financiers de l'association pour l'année 2015, il apparaît nécessaire de soutenir cette activité de l'Association HandiCap'Anjou en lui attribuant, au titre de l'exercice concerné, une subvention d'un montant maximum de 67 850 €.

Depuis 2013, la subvention de l'année en cours est versée à raison d'un acompte de 70% du montant accordé par la Ville, au cours du premier semestre de l'année. En fonction des résultats d'activité et financiers de l'année précédente présentés par l'association, le solde sera versé au cours du premier semestre de l'année suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

DELIBERE

Attribue à l'Association HandiCap'Anjou pour l'année 2015, une subvention maximum de 67 850 €, afin de soutenir les activités des jardins d'enfants adaptés.

Approuve la convention avec l'Association HandiCap'Anjou portant attribution de cette subvention pour 2015.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-110**

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

Prestation de service accueils de loisirs / Aide spécifique rythmes éducatifs - Convention d'objectifs et de financement 2015-2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire.

Rapporteur : *Caroline FEL,*

EXPOSE

La question des loisirs et de l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires des enfants et des jeunes est une priorité de la branche Famille de la CAF. Elle a été réaffirmée comme telle dans le cadre de sa nouvelle Convention d'objectifs et de gestion, signée avec l'Etat, pour la période 2013-2017.

En vue de son application au niveau local, la CAF propose aux collectivités la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement qui intègre à la fois l'aide au fonctionnement des accueils de loisirs, appelée prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » (Alsh), et l'aide au fonctionnement des temps d'activités périscolaires (Tap), désignée aide spécifique « rythmes éducatifs ».

La prestation de service « Alsh »	L'aide spécifique « rythmes éducatifs »
• Est une aide au fonctionnement • Est versée aux accueils de loisirs sans hébergement déclarés aux services départementaux de la jeunesse et des sports et répondant aux exigences du Code l'action sociale et des familles, articles R.227.1 à R.227.30 (hors expérimentation) • S'appuie sur les règles définies par la lettre circulaire Cnaf n°2008-196 • Couvre les secteurs périscolaire et extrascolaire • Exigence d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles	• Est une aide au fonctionnement • Est versée aux accueils de loisirs déclarés aux services départementaux de la jeunesse et des sports et répondant aux exigences du Code l'action sociale et des familles, articles R.227.1 à R.227.30 (y compris dans le cadre d'une expérimentation) • Couvre exclusivement les 3 nouvelles heures dégagées par la réforme des rythmes éducatifs sur le secteur périscolaire • Gratuité possible
<u>Montant de la prestation de service =</u> 30 % x prix de revient dans la limite d'un prix plafond x nombre d'actes ouvrant droit x taux de ressortissants du régime général. A titre d'exemple, le montant de la prestation de service en 2013 et 2014 était de 435 000€ et 483 000€.	<u>Formule de calcul =</u> Nombre d'heures réalisées par enfant (<i>dans la limite de 3 heures/semaine et de 36 semaines /an</i>) x Montant horaire fixé annuellement par la Cnaf. A titre d'exemple, le montant l'aide spécifique en 2013 (de septembre à décembre) était de 183 000€ et en 2014, de 420 000€.

La convention de financement est conclue du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve la convention d'objectifs et de financement 2015-2017 avec la CAF de Maine-et-Loire ;
Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer ;
Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-111

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance
Prestation de Service Unique (PSU), établissement d'accueil du jeune enfant 2015-2018 - Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49).

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

Afin de permettre le versement de la Prestation de Service Unique (PSU), la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de Maine-et-Loire a établi une nouvelle convention d'objectifs et de financement pour les années de 2015 à 2018 pour les structures d'accueil de la Petite Enfance gérées par la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

DELIBERE

Approuve la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de Maine-et-Loire, pour l'attribution de la Prestation de Service Unique aux structures d'accueil de la petite enfance gérées par la Ville d'Angers de 2015 à 2018.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 70, article 7478.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-112**

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA) - Soutien financier au fonctionnement de la structure d'accueil petite enfance 'La petite Compagnie' - Avenant à la convention pour l'année 2015

Rapporteur : *Caroline FEL*,

EXPOSE

Par convention adoptée par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2003, la Ville s'est engagée à participer au financement de la crèche « La petite Compagnie ». Cette action s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse adopté au Conseil Municipal du 26 octobre 2012 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire.

L'avenant proposé, au titre de l'année 2015, détermine les participations attribuées par la Ville, en fonction de l'activité de la structure « La petite Compagnie » et de l'inscription votée au budget primitif, soit pour 2015 un montant maximum de 42 815 €.

La participation est calculée selon les principes suivants :

- Pour l'accueil régulier : 0,541 €/heure enfant, avec un plafond de 46 000 heures,
- Pour l'accueil occasionnel : 8,37 €/heure ouverture, avec un plafond de 2 142 heures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

DELIBERE

Attribue à l'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA), pour un soutien au fonctionnement de la crèche-halte garderie « La petite Compagnie » en 2015, une participation financière d'un montant maximum de 42 815 €, qui sera calculée en fonction de l'activité réelle du service.

Approuve l'avenant à la convention passée avec l'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA) déterminant, pour l'année 2015, les participations attribuées par la Ville.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-113

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Bibliothèque municipale - Animations - Contrat de résidence d'écriture et contrat de commande et de cession de droits d'auteurs avec Carole Zalberg Reyes - Contrat de droit d'auteur avec le poète James Noël - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Soutenir la création littéraire contemporaine est un des objectifs de la Bibliothèque municipale et la résidence d'écriture de la Ville d'Angers qu'elle pilote depuis 2011 répond parfaitement à cet objectif.

Pendant deux mois, un écrivain est invité dans un quartier d'Angers pour à la fois travailler à ses projets d'écriture (75 % du temps) et en même temps rencontrer les habitants autour d'animations liées à l'écriture (25 %).

Après Emmanuel Adely aux Hauts-de-Saint-Aubin, Eric Pessan à La Roseraie, Patrick Goujon dans les quartiers de Monplaisir et Deux-Croix Banchais, Jean-Pascal Dubost dans la Doutre, la Bibliothèque municipale accueillera, à l'automne 2015, Carole Zalberg Reyes dans le quartier des Justices.

Dans le temps imparti au travail d'écriture, la Bibliothèque municipale a demandé et donné carte blanche à chaque écrivain pour créer un texte sur la thématique de l'Apocalypse. Les cinq textes produits feront l'objet d'une édition d'un livre en 2016.

Un contrat de résidence d'écriture fixant les modalités de la résidence (activités de l'auteur, dates et durée, modalités d'accueil, rémunération) ainsi qu'un contrat de commande et de cession de droits d'auteurs sont passés avec Madame Carole Zalberg Reyes.

Pour cette période de résidence, Madame Carole Zalberg Reyes percevra une rémunération de 2 500 € bruts (deux mille cinq cents euros bruts) ainsi que la somme de 2 000 € nets (deux mille euros nets) en droits d'auteur pour la commande d'écriture qui sera mise en liquidation dès le début de la Résidence.

De plus, dans le cadre de ses animations, la ville d'Angers a accueilli à la Bibliothèque Toussaint le poète James Noël pour une lecture de son oeuvre et une rencontre avec le public le jeudi 12 mars 2015.

En conséquence, un contrat de droits d'auteur est passé avec James Noël.

Le montant total de ce contrat s'élève à 350 € bruts (trois cent cinquante euros bruts).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve le contrat de commande, de cession de droits d'auteur et le contrat de résidence d'écriture passés avec Madame Carole Zalberg Reyes, ainsi que le contrat de droits d'auteur avec le poète James Noël,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces contrats, ainsi que tout document afférent à ceux-ci,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitres 11 et 12.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-114

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

**Fondation Florence Gould - Association angevine de la Bibliothèque anglophone d'Angers -
Contribution financière - Convention**

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Depuis 8 ans, la Fondation Florence Gould, domiciliée aux Etats-Unis, soutient, par le versement d'une somme d'argent, le fonctionnement de l'association angevine de la Bibliothèque anglophone.

L'association n'étant pas reconnue aux Etats-Unis pour recevoir des dons, cette somme est encaissée par la Ville d'Angers et reversée à la Bibliothèque anglophone.

La Ville d'Angers soutient par ailleurs l'association sous la forme d'une subvention de fonctionnement annuelle faisant l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens.

Pour 2015, la Fondation souhaite verser une somme de 18.000 dollars (16.033,54 €) à l'association angevine de la Bibliothèque anglophone.

Cette contribution financière doit donc faire l'objet d'une convention de partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

DELIBERE

Accepte le versement de la somme de 18.000 dollars (16.033,54 €) en provenance de la Fondation Florence Gould, destinée à soutenir l'association angevine de la Bibliothèque anglophone ;

Reverse cette somme à l'association angevine de la Bibliothèque anglophone qui a pour mission de gérer la Bibliothèque anglophone d'Angers ;

Approuve la convention de partenariat conclue avec l'association angevine de la Bibliothèque anglophone pour l'année 2015 ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574 ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 77, article 7713.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Ahmed EL BAHRI



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-115**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles
Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : *Alain FOUQUET*,

EXPOSE

Dans le cadre d'actions culturelles développées à Angers en 2015, diverses associations sollicitent la Ville d'Angers en vue d'obtenir son soutien financier :

♦ **L'association « Enjeu »**, organise depuis une trentaine d'années « Les printemps théâtraux » pour chaque niveau d'enseignement (écoles primaires, collèges et lycées). Cette manifestation permet aux jeunes d'être sensibilisés à la création théâtrale (présentation de spectacles professionnels avec des temps d'analyse et de critique...). Ces rencontres qui touchent en moyenne 900 élèves d'Angers et son agglomération, se dérouleront de fin mars à mai au Théâtre le Quai, au Théâtre Chanzy, au Centre Jean Vilar, et dans certains lycées.

♦ **L'association « Chambres à Airs »** qui regroupe des musiciens professionnels, mène des interventions musicales, depuis 2007, auprès d'enfants et d'adolescents hospitalisés des services pédiatriques du CHU d'Angers. Cette démarche vise à favoriser l'accès à la culture pour tous, par l'éveil et la sensibilisation au monde musical et à maintenir un lien social.

♦ **L'association « Jazz Connexions »**, est un acteur culturel qui participe par la diffusion, la promotion, et la formation au développement d'une dynamique du jazz et des musiques improvisées sur le territoire angevin. Elle propose une vingtaine de concerts, sur la saison 2014-2015, diffusés notamment sur 3 à 4 cafés concerts, au centre culturel de l'université, et au sein de la salle Claude Chabrol. Par ailleurs, Jazz Connexions, en partenariat avec d'autres acteurs en faveur du jazz, organisera également des concerts le 30 avril prochain, à l'occasion du « Jazz Day », événement mondial de l'UNESCO.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, d'un montant total de 8.500 € à :

- L'association Enjeu	4.000 €
- L'association Chambres à Airs.....	1.000 €
- L'association Jazz Connexions	3.500 €

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

Référence : DEL-2015-116

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Construction d'une nouvelle patinoire - Choix du site - Eléments de programme - Demande de subventions auprès de la Région des Pays de la Loire, du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

La patinoire, construite en 1982 sur le secteur du Haras, ne répond plus aux besoins actuels des usagers, tant sur la qualité d'accueil, sa fonctionnalité que sur le manque de surfaces sportives et de places en tribune.

Les attentes des associations et des établissements scolaires, la diversification des besoins des usagers (seniors, jeunes, familles..) et l'évolution des modes de pratiques tant sportives que de loisirs, conduisent la Ville d'Angers à concevoir un nouvel équipement.

Il devra permettre d'offrir des possibilités de pratiques très diversifiées, conciliant haut niveau professionnel et pratiques amateurs.

Enfin s'agissant d'un équipement structurant, il devra contribuer à développer une attractivité nouvelle, en participant au rayonnement de la ville au-delà de son seul territoire. Les nombreuses pratiques de glisse et la notoriété du club angevin de hockey sur glace, qui évolue au niveau national, sont des facteurs qui peuvent également y contribuer.

Le choix du site d'implantation a été analysé par le Comité de pilotage au regard des critères suivants :

- la faisabilité de l'opération sur le site concerné au plan technique et urbanistique,
- son accessibilité notamment par les transports en commun,
- sa commercialité, c'est à dire la qualité de l'emplacement au regard du potentiel d'usagers à proximité directe de l'équipement,
- la capacité par l'implantation de cet équipement à contribuer à la requalification d'espaces urbains.

Après analyse de ces différents critères, il ressort que le site Saint Serge répond le mieux à ces différentes attentes :

- l'assiette foncière est suffisante et disponible dans un délai proche, alors même que celle des Hauts de Saint Aubin est conditionnée par le transfert du terrain d'accueil des gens du voyage,
- le site Saint Serge est très bien desservi par la première ligne de tramway et sera connecté à la seconde,
- le site Saint Serge bénéficie d'une zone de chalandise importante en étant situé à proximité directe de l'Université, de la Bibliothèque Universitaire, mais aussi du multiplexe, dans une polarité assez fortement axée sur la jeunesse. Par ailleurs, il présente l'avantage d'une certaine forme de continuité avec la Patinoire du Haras, les angevins étant habitués depuis de longues années à se rendre dans le centre-ville pour bénéficier de cet équipement,
- enfin, l'implantation d'un projet architectural de qualité, ouvert sur la ville, est une formidable opportunité dans la requalification de cet espace urbain en devenir.

En ce qui concerne les éléments de programme de cet équipement, il est proposé de retenir le principe d'un équipement adapté aux besoins actuels, mais qui aura vocation à répondre aux attentes des prochaines décennies, et devra donc être en capacité d'évoluer. C'est la raison pour laquelle il est proposé de retenir une jauge de 2 500 places, possible d'étendre à 3 500 places.

A ce stade, le montant global de cette opération, qui sera affiné dans le cadre du programme, est estimé à 25 millions d'euros HT (travaux et honoraires inclus).

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

Après avoir pris le soin de recueillir les attentes et les besoins des usagers, visité d'autres patinoires, analysé les différentes études techniques transmises par la SPL, et les sites d'implantation possibles, il est donc proposé au Conseil Municipal :

1 - de retenir le site Saint Serge pour la construction d'une nouvelle patinoire, avec les éléments de programme suivants :

- une piste principale à vocation sportive et compétitive dotée d'une tribune de 2 500 places fixe, avec possibilité d'extension de 1 000 places supplémentaires portant la jauge à 3 500 places ultérieurement,
- une seconde piste destinée aux entraînements des clubs, aux pratiques éducatives et de loisirs favorisant ainsi la pratique des sports de glisse par tous,
- des locaux techniques et annexes nécessaires à l'animation de l'équipement et à une exploitation optimisée,

2 - de solliciter, en conséquence, auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire, du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) des subventions aussi élevées que possible.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

DELIBERE

Décide de retenir le site Saint Serge pour l'implantation de la nouvelle patinoire,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre : 12

- Frédéric BEATSE
- Rose-Marie VERON
- Gilles MAHE
- Fatimata AMY
- Antony TAILLEFAIT
- Silvia CAMARA-TOMBINI
- Alain PAGANO
- Chadia ARAB
- Luc BELOT
- Estelle LEMOINE-MAULNY
- Laure REVEAU
- Vincent DULONG

Valide les éléments de référence contenus dans la présente délibération, et notamment la jauge à 2 500 places extensible à 3 500 places,

Sollicite auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire, du C.N.D.S. et du F.E.D.E.R. des subventions aussi élevées que possible.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-117**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Associations sportives - Subventions "manifestations" - Attribution

Rapporteur : *Gilles LATTE, Adjoint au Maire*

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en oeuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Elles concernent 4 clubs, pour une dépense totale de **15 500 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestations » de :

- **5 000 € à Angers Nat Synchro**, pour l'organisation des Championnats de France Juniors Open et N2 toutes catégories du 7 au 12 avril 2015,
- **7 000 € à l'Union Féminine Angers Basket 49**, pour l'organisation du match de gala « Championnes de Cœur » dans le cadre de la Journée Internationale des Femmes le 7 mars 2015,
- **500 € au Sporting Club Angevin**, pour l'accueil de l'Ashton Football Club de Wigan, du 13 au 17 avril 2015, dans le cadre des échanges internationaux,
- **3 000 € à Angers Club de Plongée Corporatif**, pour l'organisation, en 2014, de baptêmes de plongée lors de chaque période de vacances et de l'animation « Père Noël sous l'eau »

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les avenants

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BATTI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-118**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Dispositif "Partenaires clubs" - Aide à l'acquisition de la licence sportive - Saison 2014-2015.

Rapporteur : *Gilles LATTE, Adjoint au Maire*

EXPOSE

Quatre cent soixante dossiers ont été reçus à la Direction des Sports et Loisirs au cours des mois de janvier et février 2015 dans le cadre de l'opération « Partenaires clubs ».

Ce dispositif d'aide à la licence est destiné à faciliter les inscriptions des angevins âgés de 6 à 17 ans révolus dans les associations sportives angevines.

Ils représentent une dépense totale de 34 352,95 € prise en charge par la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mars 2015

DELIBERE

Verse une aide financière, dans le cadre du dispositif « Partenaires clubs » à chacune des associations sportives, dont le détail figure en annexe correspondant à un montant total de 34 352,95 €

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants ou conventions avec les associations sportives précitées en annexe

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Dispositif "Partenaires clubs" - Aide à l'acquisition de la licence sportive - Saison 2014-2015.

LISTE DES BENEFICIAIRES

Associations sportives	Montant attribué (Conseils Municipaux de janvier et février 2015)	Montant attribué (Conseil Municipal du 30 mars 2015)
A.C. Angers Hauts de St Aubin football	7 271,00 €	188,00 €
Athlétic Club Belle Beille Basket ball	32 442,00	2 646,58 € *
Angers Athlétic Club	26 468,00 €	199,99 €*
Angers Budo Karaté	11 910,87 €	161,47 €
Angers Croix Blanche Football	43 314,00 €	492,00 €*
Angers Cyclisme	9 654,00 €	296,68 €
Angers Gymnastique	46 206,84 €	274,41 €*
Angers Handball Club	16 938,00 €	344,00 €
Angers Hockey Club Amateurs	-	1 006,17 €*
Angers Kendo Iaido	-	91,47 €
Angers Natation Water polo	22 774,00 €	530,68 €*
Angers Noyant Handball Club	1 005,00 €	286,65 €*
Angers SCO Football	-	426,72 €*
Angers Sports Lac de Maine Football	16 792,00 €	2 136,00 €
Angers Sports Lac de Maine Handball	18 722,00 €	441,35 €
Anjou Basket Club	-	2 930,47 €*
Arc en ciel Angers	744,00 €	480,00 €
A.S.G.A. Danse sur glace	7 670,00 €	914,70 €
A.S.G.A. Patinage artistique	8 597,00 €	1 737,93 €
Chowa Taidokan	-	113,34 €
Club Sportif Jean Bouin	15 296,00 €	333,32 €
Doutre SC Football	11 795,00 €	952,00 €
ES St Léonard Tennis de table	14 127,00 €	386,67 €
Hawks Angers Roller	64 281,00 €	56,67 €*
Intrépide Angers Football	45 583,00 €	3 081,79 €*
Judo Club Roseraie	5 181,03 €	168,01 €
Notre Dame des Champs Football	21 779,00 €	3 496,00 €*
Notre Dame des Champs Subaquatique	2 801,00 €	98,90 €
Notre Dame des Champs Basket ball	7 973,00 €	553,34 €
Notre Dame des Champs Gymnastique	10 512,00 €	2 686,41 €
SCO Hockey s/gazon	20 364,75 €	158,14 €
SCO Rugby Club	40 883,41 €	182,94 €*
SCO Volley ball	33 004,00 €	548,82 €*
SCO Yankees football américain	14 124,88 €	91,47 €
Sporting Club Angevin Football	28 326,00 €	63,33 €*
Team Dom Angers	91,47 €	91,47 €
Tennis Club Vaillante	10 951,00 €	818,00 €
Union Féminine Angers Basket 49	855,00 €	1 765,12 €*
Vaillante Badminton	11 447,00 €	216,67 €
Vaillante Savate Boxe	9 214,00 €	539,22 €
Vaillante Tennis de table	278,00 €	1 020,39 €*
Vaillante Angers Karaté	3 209,00 €	1 345,66 €
TOTAL :		34 352,95 €

* avenants ou conventions à conclure avec les associations précitées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-119

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Stationnement - Parcs de stationnement Molière et Berges de Maine - Convention de délégation de service public avec la SPL2A - Avenants n°3

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Par délibération en date du 24 mai 2004 et 31 mars 2005, le Conseil Municipal a approuvé les conventions de délégation de service public en affermage entre la Ville d'Angers et la SARA pour la gestion des parcs de stationnement Berges de Maine et Molière pour une durée de 10 ans.

Par délibération en date du 25 mars 2013, le Conseil Municipal a autorisé le transfert complet de l'activité stationnement de la SARA à la SPL2A, ainsi que la cession de l'ensemble des contrats de délégation de service public liés à cette activité.

La volonté municipale de rendre plus lisible et plus cohérente la politique de stationnement, notamment par le biais de regroupement de contrats qui permettront de prendre en compte les futures évolutions de gestion comme la tarification au ¼ d'heure applicable au 1^{er} juillet 2015 conduit à reporter le lancement de nouvelle(s) procédure(s) et les négociations de futur(s) contrat(s).

Ces différents éléments constituent des motifs d'intérêt général pour proroger les conventions actuelles d'une durée respective de 3 mois et 8 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1411-2,

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 23 mars 2015

DELIBERE

Approuve les avenants n°3 aux contrats d'affermage des parcs de stationnement Berges de Maine et Molière avec la SPL2A, qui prolongent respectivement de 3 mois et de 8 mois la durée des contrats d'affermage.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à les signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-120

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Traversée du domaine public autoroutier concédé à ASF par des canalisations d'eaux pluviales et des réseaux d'éclairage public appartenant à la Ville d'Angers - Convention avec ASF - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers dispose sur le domaine public autoroutier, concédé par l'Etat à la Société des Autoroutes du Sud de la France (ASF), de canalisations d'eaux pluviales et de réseaux d'éclairage public traversant la rocade Est d'Angers de l'autoroute A87 Angers - La Roche/Yon.

Il y a lieu de signer une convention avec ASF afin de régulariser ces occupations du Domaine Public Autoroutier Concédé et de préciser les conditions techniques, administratives et financières, auxquelles est subordonnée l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat concédé à ASF.

La présente convention est conclue pour la plus courte durée soit de l'exploitation des ouvrages par la Ville d'Angers, soit de la concession accordée par l'Etat à ASF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mars 2015

DELIBERE

Approuve la convention entre ASF et la Ville d'Angers.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la convention de régularisation d'occupation du Domaine Public Autoroutier Concédé

Impute les dépenses sur le budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 11, imputation 6188 – 822.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-121

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS – Gestion du Patrimoine

Pont de la Haute Chaîne - Travaux de réparation en surface - Attribution du marché

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le pont de la Haute Chaîne supporte un trafic important et n'avait pas fait l'objet de travaux d'entretien depuis de nombreuses années. L'été dernier, des travaux de réparation en sous face ont été réalisés.

Un marché pour les travaux de réhabilitation en surface a été lancé le 9 décembre 2014.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au groupement d'entreprises Eurovia Béton/Eurovia Atlantique pour un montant estimé de 391 668,98 € HT correspondant à la tranche ferme + conditionnelle+ Option.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2121-29 et suivants,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la nécessité d'entretenir cet ouvrage important pour le bon fonctionnement de la Ville,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2015,

DELIBERE

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer le marché avec le groupement d'entreprises Eurovia Béton/Eurovia Atlantique pour un montant total estimé de 391 668,98 € HT ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer tout avenant de transfert relatif à ce marché ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci ;

Impute les dépenses aux budgets des exercices 2015 et suivants ;

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-122

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Règlement amiable des conflits - Protocole transactionnel avec Mr Berson

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Monsieur Berson a acquis en 2003 une maison située 2 bis rue André Cointreau à Angers sans qu'aucune servitude ne soit mentionnée.

Ayant récemment mis en vente cette maison, Monsieur Berson apprend qu'elle est en réalité frappée d'alignement. Les acquéreurs ont renoncé au compromis de vente compte tenu de l'existence de cette servitude.

Monsieur Berson a trouvé un accord avec la Ville d'Angers pour éviter tout contentieux et mettre un terme amiable au litige qui l'oppose à la Ville.

Le mode de transaction de règlement amiable des conflits est largement préconisé et encouragé en ce qui concerne les collectivités territoriales, en particulier dans la circulaire du 1^{er} ministre du 6 février 1995. Cette circulaire stipule notamment que ce mode de transaction permet d'alléger la charge des tribunaux puisqu'elle éteint tout recours juridictionnel ultérieur, facilite le règlement rapide des litiges, permet une gestion économe des deniers publics tout en garantissant la juste application de la règle de droit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-21 et suivants,
Vu le Code Civil, notamment les articles 2044, 2052, et 1108,

Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mars 2015
Considérant l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2015

DELIBERE

Approuve la transaction à intervenir entre la Ville d'Angers et Monsieur Berson et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Approuver le versement de la somme de 12 000€ à Monsieur Berson.

Impute les dépenses sur le budget principal de l'exercice 2015 et suivants à l'article correspondant à la nomenclature en vigueur.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-123

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Economat - Commande publique

Enlèvement des véhicules pour mise en fourrière - Groupement de commandes avec Avrillé, Écouflant, St Jean de Linières, La Meignanne, Les Ponts de Cé, Montreuil Juigné, Trélazé, St Lambert la Potherie, et St Barthélémy d'Anjou - Autorisation de signature.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le marché public relatif à l'enlèvement de véhicules en stationnement interdit ou considéré comme gênant ou dangereux sur le territoire communal, y compris les parkings privés ouverts ou non à la circulation publique dans le cadre des articles L325-12 et R325-47 à R325-52 du Code de la Route, arrive à échéance le 21 septembre 2015. Aussi, une nouvelle consultation doit être préparée.

Par délibération N° 2014-603 en date du 27 octobre 2014, la Ville d'Angers a approuvé la création d'un groupement de commandes entre la Ville d'Angers et les communes d'Avrillé, Ecouflant, St Jean de Linières, La Meignanne, Les Ponts de Cé, Montreuil Juigné, Trélazé, St Lambert la Potherie, et St Barthélémy d'Anjou.

La Ville d'Angers a été désignée en tant que coordonnateur du groupement et à ce titre est chargée de la procédure de passation, de la signature et de la notification du ou des marché(s) pour le compte des autres membres.

Afin d'optimiser les coûts de procédure et de bénéficier de l'expertise de la collectivité coordinatrice, il est donc proposé de lancer une consultation du groupement de commandes entre la Ville d'Angers et les communes d'Avrillé, Ecouflant, St Jean de Linières, La Meignanne, Les Ponts de Cé, Montreuil Juigné, Trélazé, St Lambert la Potherie, et St Barthélémy d'Anjou.

Il s'agit de passer des marchés à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics, sans minimum ni maximum, et conclus pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

La consultation est décomposée en deux lots :

- Lot 1 : Angers Ouest Maine
- Lot 2 : Angers Est Maine

Le montant total des commandes estimé pour une année est de 300 000 € HT pour l'ensemble du groupement, la part de la Ville d'Angers étant de 200 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code des marchés publics
Vu le Code de la Route

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant la nécessité de disposer des moyens d'enlever les véhicules pour mise en fourrière ;
Considérant la fin du marché en cours au 21 septembre 2015 ;
Considérant la nécessité de poursuivre ces achats en groupement de commandes afin d'en optimiser les coûts.

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, à signer le marché passé en groupement de commandes à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ce marché ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui ci.

Impute les dépenses au budget de l'exercice 2015 et suivant, chapitre 011 article 611.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-124

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Economat - Commande publique

Groupements de commandes - Intégration de nouveaux membres aux conventions de groupement de commandes.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Par délibération DEL-2014-604 en date du 27 octobre 2014, le Conseil Municipal a accepté le principe de grouper les achats entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, les autres communes de l'agglomération et d'autres entités.

Conformément aux termes des conventions de groupement généralistes les deux membres fondateurs doivent acter l'adhésion de nouveaux membres lorsque ceux-ci ne sont pas des communes d'Angers Loire Métropole.

Les structures suivantes ont fait part de leur intérêt pour les groupements suivants :

Le Syndicat Mixte Angers Marcé pour la convention de groupement de commandes "Fournitures, services et travaux d'espaces verts"

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Longuenée (SIVM) pour les conventions de groupement de commandes "Fournitures courantes" et "Fournitures et prestations informatiques".

Le CCAS de la Ville d'Angers pour les conventions de groupement de commandes « fournitures courantes, prestations de services, fournitures et prestations informatiques, prestations intellectuelles, fournitures, services et travaux d'espaces verts ».

Voici à ce jour le nombre de communes qui adhèrent aux groupements de commandes :

25 communes pour « Fournitures courantes » ;
22 communes pour « Prestations de services » ;
17 communes pour « Fournitures et prestations informatiques » ;
14 communes pour « Prestations Intellectuelles » ;
6 communes pour « Fournitures, Services et Travaux D'espaces Verts ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics

Vu la délibération du Conseil Syndical du SIVM de Longuenée en date du 5 novembre 2014 pour l'adhésion aux conventions « Fournitures courantes » et « Fournitures et prestations informatiques »

Vu la décision d'adhésion du Syndicat Mixte Angers Marcé en date du 3 mars 2015 pour l'adhésion à la convention « Fournitures, services et travaux d'espaces verts"

Vu la délibération du CCAS de la Ville d'Angers du 21 octobre 2014 pour l'adhésion aux conventions « fournitures courantes, prestations de services, fournitures et prestations informatiques, prestations intellectuelles, fournitures, services et travaux d'espaces verts ».

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Accepte l'intégration du syndicat Mixte Angers Marcé au groupement de commandes "Fournitures, services et travaux d'espaces verts", du SIVM de Longuenée aux groupements "Fournitures courantes" et "Fournitures et prestations informatiques" et du CCAS de la Ville d'Angers aux groupements de commandes « fournitures courantes, prestations de services, fournitures et prestations informatiques, prestations intellectuelles, fournitures, services et travaux d'espaces verts ».

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

M. Jean-Pierre BERHNEIM ne prend pas part au vote.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ammed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-125

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Education à l'environnement

Quartier du Lac de Maine - Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Organisation du spectacle « le concerto perché » pour les rendez-vous au jardin - Contrat de cession des droits de représentation avec l'association "Comme le Café".

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

Dans le cadre des « rendez-vous au jardin » organisés du 5 au 7 juin 2015, sur le thème de la promenade au jardin, la maison de l'environnement et du développement durable proposera des animations dans son jardin biologique.

Le samedi 6 juin 2015, à partir de 20 H 30, « Le Concerto Perché » proposera une aventure musicale et visuelle dans un arbre.

A cet effet, un contrat de cession de droits de représentation doit être signé avec l'association «Comme le Café », pour un montant de 1 200,00 € TTC, auquel il faut rajouter les frais de repas (96,30 €) et de déplacement (dans la limite de 280 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mars 2015

DELIBERE

Approuve le contrat de cession des droits de représentation ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer ce contrat ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 011, articles 651, 6247 et 6257.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-126**

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Ecologie urbaine

Contribution au recyclage des papiers - Eco-contribution ECOFOLIO 2015 pour les tonnages émis en 2014.

Rapporteur : *Isabelle LE MANIO*,

EXPOSE

La Ville d'Angers est depuis 2012 adhérente à Ecofolio, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui organise et finance la collecte et le recyclage des papiers. Il est habilité à percevoir des contributions et à verser des aides pour soutenir les Collectivités dans leurs projets de traitement des déchets. Il fait le lien entre tous les acteurs (émetteurs, Collectivités, trieurs et recycleurs) pour améliorer la filière et créer une économie circulaire où les papiers d'aujourd'hui sont une ressource pour demain.

Ses actions sont les suivantes :

- Financement du service public de collecte et de traitement des déchets papiers assuré par les Collectivités Territoriales,
- Accompagnement de tous les acteurs de la filière en vue d'optimiser les opérations de collecte, de tri et de recyclage des papiers,
- Sensibilisation des Français au geste de tri à travers des campagnes d'information.

Toutes les entités visées par l'article L 541-10-1 du Code de l'Environnement, émettant plus de 5 tonnes de papier par an, doivent s'acquitter auprès d'Ecofolio d'une éco contribution de base fixée, pour les papiers diffusés en 2014, à 52 euros HT la tonne.

La Ville d'Angers émet plus de 5 tonnes par an et doit donc s'acquitter de l'Eco contribution. Un barème éco-différencié doit par ailleurs être pris en compte si le tonnage déclaré pour l'année précédente est supérieur à 25 tonnes, ce qui est le cas.

Pour les papiers mis sur le marché en 2014, à déclarer en 2015, ce barème est articulé autour des éléments suivants :

- Fibre : un bonus de 10% pour les papiers contenant majoritairement des fibres recyclées ou un malus de 5% pour les papiers non recyclés et non issus de forêts gérées durablement ;
- Recyclabilité : malus de 5% par élément perturbateur du recyclage.

L'impact des bonus/malus après déclaration conduit pour la Ville d'Angers à une éco contribution à la tonne de 52.10 euros HT. Le tonnage déclaré étant de 39.219 tonnes, le montant de l'éco contribution pour 2015 est donc de 2 043.40 euros HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 541-10-1 du Code de l'Environnement.

Considérant l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Confirme l'engagement de la Ville d'Angers en faveur de l'environnement par le paiement de l'éco contribution 2015.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-127**

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Pilotage de la politique

Agenda 21 Biodiversité - Convention cadre entre le Conservatoire botanique national de Brest, Angers Loire Métropole et la ville d'Angers - Convention 2015 d'application de la convention cadre

Rapporteur : *Isabelle LE MANIO*,

EXPOSE

La biodiversité est notre capital naturel, ressource indispensable à la préservation de toute vie, notamment humaine, sur terre. L'humanité dépend entièrement d'elle pour assurer sa propre existence : la communauté scientifique estime qu'elle constitue notre « assurance vie ». Ses bienfaits et services fournissent les bases du développement économique, social et culturel de nos sociétés : aussi notre bien-être et notre cadre de vie sont fortement menacés par la dégradation de la biodiversité. Les scientifiques annoncent notre entrée dans la sixième grande crise d'extinction des espèces et les chiffres qui décrivent l'état de la biodiversité sont alarmants : le rythme auquel les espèces disparaissent est exceptionnellement soutenu, il est de 100 à 1000 fois supérieur au rythme naturel d'extinction. Au même titre que le changement climatique, l'érosion de la biodiversité constitue une des plus graves menaces environnementales au niveau mondial.

Le Conservatoire Botanique National de Brest, établissement public, scientifique et technique travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les gestionnaires d'espaces naturels, les réseaux d'éducation ou encore les organisations internationales pour mener à bien ses quatre missions dans l'Ouest de la France et dans les hauts lieux de biodiversité mondiaux :

- 1- Connaître le patrimoine végétal sauvage.
- 2- Conserver les éléments les plus rares et les plus menacés.
- 3- Conseiller les acteurs du territoire.
- 4- Sensibiliser les publics à la préservation de la flore et des milieux naturels.

Depuis de nombreuses années, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers agissent en faveur de la préservation de la biodiversité à travers de nombreuses actions telles que la gestion différenciée des espaces verts publics, la tendance au zéro produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces ou encore le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques.

En 2014, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ont adopté un Agenda 21 Biodiversité. C'est dans le cadre de cet outil que le Conservatoire Botanique national de Brest, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers s'engagent à travailler ensemble.

La convention cadre se décline sous la forme de conventions annuelles d'objectifs. Angers Loire Métropole, la ville d'Angers et le Conservatoire botanique national de Brest réfléchiront ensemble aux actions pouvant aider à la mise en œuvre de l'Agenda 21 Biodiversité. Il appartiendra au conservatoire de cadrer la déclinaison opérationnelle et les éléments de coût de ses actions identifiées pour permettre l'élaboration des conventions annuelles d'application.

La convention cadre, court sur une durée de 3 ans (2015-2017).

Elle définit les conditions générales de mise en œuvre et précise les modalités techniques du partenariat.

La convention 2015 décline les actions conduites dans l'année par le Conservatoire Botanique national de Brest et à leur prise en charge financière. La Maison de l'Environnement et du Développement durable pilote le projet.

Programme d'actions 2015 :

Bilan de la flore sauvage du territoire d'Angers Loire Métropole et de la ville d'Angers.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

Résultats attendus :

- Un catalogue de la flore ;
- Un rapport d'études présentant les résultats statistiques et cartographiques et faisant leur interprétation ;
- Les données cartographiques de synthèse au format SIG ;
- Des propositions de valorisation des résultats et notamment une fiche type sur le territoire de la Ville d'Angers ;
- Une présentation orale des résultats devant les membres du comité technique et du comité scientifique Agenda 21 Biodiversité.

Modalités financières :

Coût : 9437 euros dont 2 000 euros à la charge de la Ville d'Angers.

La somme des montants inscrits dans les trois conventions annuelles d'application ne devra pas dépasser 40 000 euros au total.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2014-90 du 29 janvier 2014 du Conseil municipal de la ville d'Angers portant sur l'avis favorable au plan d'action 2014-2020 de l'agenda 21 Biodiversité d'Angers Loire Métropole

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mars 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant l'intérêt pour la collectivité de poursuivre l'Agenda 21 Biodiversité

DELIBERE

Approuve la convention cadre 2015-2017 entre le Conservatoire Botanique National de Brest, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers et la convention annuelle d'application 2015 et les suivantes (2016 et 2017).

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les conventions.

Impute les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice 2015 et suivants

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-128

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Institut de Cancérologie de l'Ouest - Reconstruction du site d'Angers - Emprunt de 3 100 000 € auprès du Crédit Coopératif - Modification de la garantie de la Ville.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

L'Institut de Cancérologie de l'Ouest envisage de contracter auprès du Crédit Coopératif un emprunt de 3 100 000 € remboursable en 25 ans, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'établissement du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer la reconstruction du site d'Angers sur l'emprise du Centre Hospitalier Universitaire pour un montant de 73 millions d'euros.

Par délibération en date du 24 février 2014, la Ville d'Angers a déjà accordé sa garantie à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest.

Toutefois, une modification doit être apportée dans les caractéristiques du prêt (taux d'intérêt).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Vu l'article 2298 du Code Civil;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;

DELIBERE

D'accorder la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 29,70 %, à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de trois millions cent mille euros (3 100 000 €), que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif, remboursable en 25 ans, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'établissement du contrat pour financer la reconstruction du site d'Angers.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à hauteur de 29,70 % sur simple demande de la caisse prêteuse adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

Les caractéristiques de ce prêt avec préfinancement, consenti par le Crédit Coopératif sont actuellement, à titre indicatif, les suivantes :

Le prêt serait constitué de deux phases successives :

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

- Une phase de mobilisation des fonds durant laquelle les fonds seraient appelés progressivement au fur et à mesure de la réalisation du programme de travaux. Au terme de cette phase, la totalité des fonds mobilisés serait consolidée en un prêt amortissable
- Une phase d'amortissement durant laquelle les fonds seraient remboursés selon des conditions définies dès l'origine dans le contrat.

Phase de mobilisation :

- Date limite de mobilisation : 31/12/2015 (le dernier appel de fonds devra nous être adressé le 15/12/2015 au plus tard). Dans l'hypothèse où la totalité des fonds aurait été mobilisée avant le 31/12/2015, la consolidation ne pourrait intervenir, quant à elle, avant le 01/01/2016.
- Conditions financières : Euribor 3 mois + 1,80 %
- Calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours. Les intérêts sont calculés uniquement sur les sommes mobilisées, prorata temporis, et facturés trimestriellement à terme échu.
- Commission de non utilisation : 3,50 % du montant des fonds non appelés à la date de consolidation.

Phase d'amortissement :

A l'issue de la période de mobilisation, soit le 31/12/2015, les fonds seraient consolidés en un prêt amortissable aux caractéristiques suivantes :

- Durée : 25 ans
- Date de consolidation : 01/01/2016
- Périodicité des échéances : mensuelle pour le taux fixe garanti
- Calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours.
- Mode d'amortissement du capital : constant
- Conditions financières de la phase de remboursement

Taux fixe garanti :

- durée 5 ans : 4,50 % échéances mensuelles

OU

Taux révisable :

- Référence : Euribor 3 mois
- Marge sur index de référence :
- Durée du prêt 25 ans : 1,80 %

Autres conditions :

- Conditions de remboursement par anticipation : remboursement par anticipation possible en totalité ou partiellement à chaque échéance, sous réserve d'un préavis de 3 mois et du paiement d'une indemnité actuarielle.
- Souscriptions et commissions :
 - Souscription au capital du Crédit Coopératif : le caractère coopératif de l'Etablissement amène à demander une souscription de 0,50 % du montant prêté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

Cette souscription bénéficie d'une rémunération pour les 2/3 de son montant. Elle est libérable à bonne fin du contrat.

- Frais de dossier : 0,10 % du montant du prêt.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

Les autres articles restent sans changement.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-129

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Saint Serge / Ney / Chalouère - Construction de 73 logements - Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) - Rue Boreau et Bd Carnot - Emprunt d'un montant total de 5 113 374 € - Garantie de la Ville.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

La Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 5 113 374 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 73 logements, rue Boreau et Boulevard Carnot à Angers, pour lesquels la décision de financement de l'État date de 2009.

Par délibération en date du 17 avril 2013, la Ville d'Angers a accordé sa garantie à la Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers. En raison de l'optimisation financière de la dite opération, le montant du prêt doit être réduit. Le contrat de prêt n° 12286 est donc annulé et remplacé par le contrat n° 19787.

La Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) sollicite, à cet effet, la garantie de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de prêt n°19787 en annexe signé entre la Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA), ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à la Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) , pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de cinq millions cent treize mille trois cent soixante quatorze euros (5 113 374 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 19787 constitué de 2 lignes de prêt, pour financer la construction de 73 logements, rue Boreau et Bd Carnot à Angers.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA), dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-130

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Construction de 43 logements - Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Résidence Debussy, Rue d'Orgemont - Emprunt d'un montant total de 4 122 000 € - Garantie de la Ville

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 4 122 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 43 logements rue d'Orgemont, à Angers, pour lesquels la décision de financement de l'État date de 2012.

La Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de prêt n°18191 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de quatre millions cent vingt deux mille euros (4 122 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 18191 constitué de 4 lignes de prêt, pour financer la construction de 43 logements rue d'Orgemont, à Angers.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

M. Emmanuel CAPUS ne prend pas part au vote.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Abmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-131**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

**Société d'aménagement de la région d'Angers - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes -
Approbation**

Rapporteur : *Christophe BECHU, Maire*

EXPOSE

Les dispositions du Code des juridictions financières précisent que « les Chambres Régionales des Comptes arrêtent leurs observations définitives sous la forme d'un rapport d'observations... Le rapport d'observations est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. »

La Chambre Régionale des Comptes a été amenée à examiner les comptes de la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA), Société d'Economie Mixte, pour les années 2008 à 2012.

Ces observations sont aujourd'hui définitives, elles figurent intégralement en document annexe.

Comme prévu par la loi, je vous en donne connaissance.

Vu l'article L.243-5 du Code des juridictions financières,
Considérant l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2015,

DELIBERE

Prend acte du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA).

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-132

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Dissolution anticipée volontaire de la Société Publique Locale Angers Rives Nouvelles (SPL ARN)

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

Par délibération en date du 3 février 2015, le Conseil d'Administration de la SPL ARN a décidé de se prononcer pour la dissolution volontaire anticipée de la Société et sa liquidation amiable et de soumettre cette décision à l'assemblée générale des actionnaires.

Il est rappelé que la SPL ARN a été constituée par acte sous seing privé en date du 29 octobre 2012 entre la Ville d'Angers et la Communauté d'agglomération "Angers Loire Métropole" avec pour objet de mettre en œuvre le projet d'aménagement "Angers Rives Nouvelles".

Le capital de la société est fixé à 400 000 Euros divisé en 4 000 actions de 100 euros chacune intégralement libérées et réparties comme suit entre les deux collectivités actionnaires :

- Angers Loire Métropole : 1 000 actions correspondant à un apport de 100 000 Euros
- Ville d'Angers : 3 000 actions correspondant à un apport de 300 000 Euros

Il est aussi rappelé, s'agissant d'une société anonyme, que les collectivités actionnaires ne supportent les dettes et les pertes de la Société qu'à concurrence du montant de leurs apports conformément à l'article L.225-1 du Code de commerce.

En cas de boni de liquidation, le partage des capitaux propres subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les associés dans les mêmes proportions que leur participation au capital social.

La dissolution de la SPL ARN est motivée par la décision de la Ville d'Angers de redéfinir l'opération "Angers Rives Nouvelles" à une échelle plus réduite en adéquation avec les capacités de financement de la collectivité.

En conséquence de ce changement d'orientation, les conventions passées avec la SPL ARN en vue de la réalisation de cette opération d'aménagement ont été résiliées et la poursuite de l'activité sociale d'une société dédiée à la réalisation de cette opération n'est plus justifiée.

C'est dans ce contexte qu'intervient le projet de dissolution de la Société lequel sera soumis à l'assemblée générale extraordinaire de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-246 du code de commerce et de l'article 41 des statuts de la Société.

A compter de la dissolution s'ouvrira une période de liquidation pendant laquelle le liquidateur, nommé par l'assemblée générale, procède à la réalisation de l'actif et du passif de la Société. Monsieur Michel BALLARINI, actuel Directeur général délégué de la SPL ARN sera proposé aux fonctions de liquidateur.

A compter de la décision de dissolution, les pouvoirs du Président Directeur général, du Directeur général délégué et du Conseil d'administration prendront fin, la Société se trouvant gérée et représentée par le liquidateur désigné par l'assemblée générale.

L'activité de la société étant d'ores et déjà réduite et le sort du personnel traité, la clôture de liquidation devrait pouvoir intervenir avant le 31 décembre 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil d'administration de la SPL ARN en date du 3 février 2015,

VU les articles L.225-246 et suivants et L.237-1 et suivants du Code de commerce relatifs à la dissolution et à la liquidation des sociétés anonymes,

Vu l'article 41 des statuts de la SPL ARN,

DELIBERE

Approuve le projet de dissolution volontaire anticipée et la liquidation amiable de la Société Publique Locale Angers Rives Nouvelles (SPL ARN) ;

Donne tous pouvoirs au représentant du Conseil municipal de la Ville d'Angers à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL ARN pour porter un vote favorable aux résolutions relatives à la dissolution et à la liquidation de la Société.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité
Contre : 12

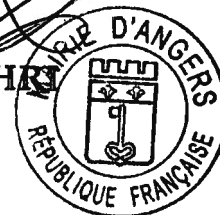
- Frédéric BEATSE
- Rose-Marie VERON
- Gilles MAHE
- Fatimata AMY
- Antony TAILLEFAIT
- Silvia CAMARA-TOMBINI
- Alain PAGANO
- Chadia ARAB
- Luc BELOT
- Estelle LEMOINE-MAULNY
- Laure REVEAU
- Vincent DULONG

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRE



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-133

SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique

Association Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs Angevine (CASSPA) - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Maxence HENRY,

EXPOSE

L'association Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs Angevine (CASSPA) a été créée en 2009. Elle a pour mission :

- Promouvoir la démarche palliative en Maine et Loire,
- Former et informer les professionnels de santé et le grand public,
- Améliorer l'articulation entre les acteurs de santé en lien avec les 4 équipes mobiles de soins palliatifs.

La CASSPA réunit des établissements des secteurs sanitaire, social et médico-social, les 4 équipes mobiles de soins palliatifs (Angers, Doué-la-Fontaine, Cholet, Saumur), des professionnels libéraux et des associations.

Pour mener à bien ses objectifs, la CASSPA mène différentes actions parmi lesquelles :

- L'organisation d'ateliers de soins palliatifs sur différentes thématiques,
- La formation en soins palliatifs par la simulation en lien avec le CHU et la faculté de médecine,
- L'élaboration d'un guide avec les 4 équipes mobiles intitulé « Accompagnement et soins palliatifs »,
- La création en 2015 d'un guide destiné aux usagers,
- L'organisation d'une conférence grand public sur la loi Léonetti et ses évolutions le 2 avril 2015 à Angers.

Pour aider l'association à mener à bien ses actions et notamment l'organisation d'une conférence grand public le 2 avril prochain sur la loi Léonetti, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Attribue à l'association Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs une subvention exceptionnelle de 2 000 euros.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, Prévention Fonctionnement Subvention VA042O002, 798, 742.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-134**

SANTE PUBLIQUE - Santé mentale

Association des psychiatres de secteur infanto-juvénile (API) - XXXème journée de l'API du 25 au 27 juin 2015 à Angers - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : *Françoise LE GOFF*,

EXPOSE

L'association des psychiatres de secteur infanto-juvénile (API) a été créée en 1984 pour rassembler les praticiens hospitaliers qui travaillent dans le champ de la pédopsychiatrie.

L'API favorise la transmission et les échanges sur les pratiques professionnelles, organise des journées annuelles nationales, des rencontres de perfectionnement pour les professionnels, des échanges avec les acteurs au niveau international, s'engage en faveur de l'accès aux soins pour tous, soutient des projets de recherche clinique pour une éthique de la santé mentale de l'enfant et de l'adolescent.

Dans le cadre de ses activités, elle organise à Angers du 25 au 27 juin 2015 sa XXXème journée nationale sur le thème « les soins psychiques aux adolescents ». 120 professionnels sont attendus.

Compte tenu de l'intérêt de ce colloque et de l'engagement de la ville dans le champ de la santé mentale, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 400 euros destinée à soutenir l'organisation de cette XXXème journée de l'association API.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mars 2015

DELIBERE

Attribue une subvention exceptionnelle de 400 euros pour soutenir l'organisation de cette XXXème journée de l'association API.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, Prévention Fonctionnement Subvention
VA042O002T07

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

Référence : **DEL-2015-135**

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DES POLITIQUES SOCIALES - Centre Communal Action Sociale

Action Sociale - Conventions et avenants aux conventions pour l'exercice 2015

Rapporteur : *Françoise LE GOFF*,

EXPOSE

Le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, dispose que toute subvention supérieure à 23 000 euros, ou assortie de conditions d'octroi, doit donner lieu à la signature d'une convention avec les associations de droit privé bénéficiaires. La convention doit définir l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention accordée.

Les associations listées ci-dessous sont concernées par ces dispositions, sachant qu'elles reçoivent des subventions de la part des 3 collectivités Ville d'Angers, CCAS et ALM il s'agit donc :

- de valider les avenants aux conventions existantes avec les associations :

Avenant N°2 avec l'Abri de la providence/ Espaces accueil des demandeurs d'asile

Objet de l'association : aide, assistance et secours aux personnes les plus démunies y compris les demandeurs d'asile

Montant total des subventions 2015 : 56 500,00 €

Avenant N°1 avec SOS Femmes

Objet de l'association : lutte contre les violences faites aux femmes

Montant total des subventions 2015 : 36 200, 00 €

Avenant N°3 avec la CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie)

Objet de l'association : mission de proximité pour lutter contre l'isolement dans les quartiers, information et défense des locataires et consommateurs

Montant total des subventions 2015 : 76 954 €

Avenant N° 2 avec Resto Troc

Objet de l'association : insertion sociale et professionnelle des familles au travers d'un restaurant associatif, d'un chantier d'insertion, de jardins familiaux et d'un relais parents-enfants

Montant total des subventions 2015 : 22 250 €

Avenant N°4 avec FILALINGE

Objet de l'association : contribution à l'insertion globale des personnes au travers d'activités permanentes créatrices de lien social et d'actions thématiques (laverie...)

Montant total des subventions 2015 : 29 167 €

Avenant N°2 avec PASS'AGE

Objet de l'association : contribution aux besoins de continuité et de fluidité des parcours des personnes âgées et accompagnement personnalisé en direction des bénéficiaires et de leurs proches.

Montant total des subventions 2015 : 50 000€

Avenant N°7 avec le Crédit Municipal de Nantes

Objectif du partenariat avec le Crédit Municipal de Nantes : faire bénéficier les Angevins du service public du prêt sur gages

Montant total des subventions 2015 : 45 299€

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

Avenant N°2 avec les Restaurants du Cœur

Objet de l'association : lutte contre la pauvreté et l'exclusion et soutien des personnes dans leur accès à l'alimentation

Montant total des subventions 2015 : 42 500 €

Avenant N°2 avec le Secours Populaire

Objet de l'association : aide matérielle, sanitaire, médicale, morale et juridique aux personnes en difficulté

Montant total des subventions 2015 : 25 500 €

Avenant N° 2 avec la Banque Alimentaire

Objet de l'association : distribution alimentaire par l'intermédiaire des associations.

Montant total des subventions 2015 : 54 580 €

- de valider la convention avec l'association **Trait d'Union**

Objet de l'association : actions d'insertion sociale – Création d'un espace de rencontre, de partage et d'aide pour tisser les liens entre les cultures, favoriser l'intégration des jeunes dans le milieu scolaire, social et culturel.

Montant total des subventions 2015 : 72 815€

Considérant l'avis de la Commission Solidarités du 3 mars 2015,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2015,

DELIBERE

Approuve les avenants avec les associations mentionnées ci-dessus et la convention avec l'association Trait d'Union

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Mme Alima TAHIRI et Mme Astou THIAM ne prennent pas part au vote.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-136**

SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique

Association Soins Santé - ADAPEI 49 - Subventions de fonctionnement - Conventions de partenariats - Approbation

Rapporteur : *Françoise LE GOFF*,

EXPOSE

Chaque année, la ville subventionne des associations dans les domaines de la santé et du handicap pour soutenir des actions qui rentrent dans le champ de la politique municipale.

Certaines de ces subventions sont attachées à la signature de conventions en fonction du montant ou de l'engagement de partenariat dont elles témoignent. Dans ce cadre, nous proposons deux conventions annuelles de partenariat avec :

- l'association « soins santé » pour soutenir le partenariat avec la ville sur les quartiers dans des actions de prévention et de promotion de la santé, l'action « revivre » d'accompagnement au deuil qu'elle propose et son intervention au sein de la maison de santé pluriprofessionnelle Hauts de Saint Aubin, pour un montant de 43 540 € ;
- l'association « ADAPEI 49 » qui par son service ESCA'L propose un accueil de loisirs pour des enfants et des jeunes en situation de handicap mental, pour un montant de 20 300 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mars 2015

DELIBERE

Approuve l'attribution des subventions d'un montant total de 63 840 € aux associations mentionnées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les deux conventions.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-137

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Journées Francophones de la Recherche en Soins - CHU d'Angers - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Françoise LE GOFF,

EXPOSE

A l'occasion de congrès ou manifestations se tenant à Angers, la Ville peut accorder aux organisateurs une subvention destinée à alléger leurs frais.

Le CHU d'Angers organisera les 9 et 10 avril prochain, au Centre de Congrès, la deuxième édition des Journées Francophones de la Recherche en Soins. Cette manifestation, basée sur les recherches industrielle et académique, réunira des professeurs et chercheurs de la France et des pays francophones.

Aussi, il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 000 €, afin de couvrir les prestations logistiques indispensables au bon déroulement de ces journées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mars 2015

DELIBERE

Approuve le versement d'une subvention de 2 000 € au CHU d'Angers.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Mme Véronique ROLLO ne prend pas part au vote.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Ahmed EL BAHRI



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-138**

SANTE PUBLIQUE - Santé mentale

Semaine d'Information sur la Santé Mentale 2015 - Spectacle "42ème parallèle" - Compagnie Eoliharpe - Contrat de Cession de droit de représentation

Rapporteur : *Françoise LE GOFF*,

EXPOSE

Chaque année la ville d'Angers participe à l'organisation locale des Semaines d'Information en Santé mentale (SISM)

Les SISM s'adressent au grand public. Elles ont pour objectifs ;

- Sensibiliser le public aux questions de santé mentale
- Informer, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale
- Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale
- Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale
- Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

En 2015, elles ont eu lieu du 16 au 29 mars sur le thème « Etre adolescents aujourd'hui ». Le programme proposé sur Angers et son agglomération a permis de répondre aux objectifs avec des expositions, des conférences débats, des portes ouvertes, des spectacles culturels.

Le spectacle proposé par la compagnie Eoliharpe était porté par les associations hébergées à la Cité (pôle santé handicap, le SAAS, terre des sciences) et le collectif SISM. Le spectacle « 42^{ème} parallèle » est un voyage musical, une invitation à faire le tour du monde, une manière singulière de rencontrer l'humanité dans sa diversité. Il a été vu par 50 spectateurs issus de l'IMPro Monplaisir, le Centre d'accueil et de soins pour adolescents du CESAME et de l'association Lire Ecrire Compter. A l'issue du spectacle, des ateliers d'expression artistique et musicale ont permis au public d'exprimer ce qui a été vécu pendant la rencontre.

Le coût du spectacle « 42^{ème} parallèle » est de 850 euros pris en charge par la ville d'Angers.

L'engagement de la compagnie Eoliharpe passe par un contrat de cession de droit de représentation. L'objet de la présente délibération est d'autoriser Mr le Maire à signer le contrat de cession de droits de représentation avec la compagnie Eoliharpe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

DELIBERE

Approuve le contrat de cession de droit de représentation d'un montant de 850 euros.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-139**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES
Commissions Municipales - Composition - Modificatif

Rapporteur : *Christophe BECHU,*

EXPOSE

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil municipal a procédé à la création des commissions suivantes :

- Commission Solidarités,
- Commission Aménagement et cadre de vie,
- Commission Educations,
- Commission Finances,

Suite à la démission de Monsieur Abde Rahmène AZZOUZI, c'est Monsieur Vincent DULONG qui devient conseiller municipal.

Il convient aujourd'hui de remplacer Monsieur Abde Rahmène AZZOUZI en tant que membre de la commission Finances et de la commission Aménagement et cadre de vie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2014-160 du 14 avril 2014, constituant la création des commissions thématiques,
Vu la délibération DEL-2014-247 du 26 mai 2014, constituant la composition des commissions thématiques,

Considérant la candidature de :

- Monsieur Vincent DULONG en tant que membre de la commission Finances et de la commission Aménagement et cadre de vie

DELIBERE

Elit Monsieur Vincent DULONG membre de la Commission Finances et de la Commission Aménagement et Cadre de vie.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAH



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatima AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-140

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Etablissements d'enseignement du second degré - Lycée Jean Moulin - Désignation d'un représentant - Modificatif

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, le Conseil municipal a désigné ses représentants au sein des différents conseils d'administration des collèges et lycées.

Suite à la démission de Monsieur Abde Rahmène AZZOUZI de son mandat de conseiller municipal, c'est Monsieur Vincent DULONG qui devient conseiller municipal.

Il convient aujourd'hui de remplacer Monsieur Abde Rahmène AZZOUZI pour représenter la Ville d'Angers au conseil d'Administration du lycée Jean Moulin
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2015,

Considérant la candidature de :

- Monsieur Vincent DULONG pour représenter la Ville d'Angers au conseil d'Administration du lycée Jean Moulin.

DELIBERE

Désigne Monsieur Vincent DULONG pour représenter la ville d'Angers au conseil d'Administration du lycée Jean Moulin

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-141

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Prospective et observation sociale et urbaine

Société Française d'Evaluation (SFE) - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

La Société Française d'Evaluation (SFE) est une association qui réunit des membres individuels, des membres institutionnels tels que des laboratoires de recherche publics et privés, des sociétés de conseil, des écoles, des organismes publics, des organisations à but non lucratif, actifs dans le champ de l'évaluation au sens large.

La participation de la Ville d'Angers à la Société Française d'Evaluation, répond à un souci de partager les méthodes et objets d'évaluation entre les différents membres adhérents. Il s'agit de renforcer la qualité des évaluations produites par la Ville, en s'inscrivant dans le réseau de collectivités inscrites dans des démarches d'évaluation.

Il convient aujourd'hui de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la Ville d'Angers au sein de la Société Française d'Evaluation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant les candidatures de :

- Monsieur Emmanuel CAPUS, Adjoint au Maire, membre titulaire
- Madame Michelle MOREAU, Adjointe au Maire, membre suppléant

DELIBERE

Désigne Monsieur Emmanuel CAPUS en tant que membre titulaire et Madame Michelle MOREAU en tant que membre suppléant pour représenter la Ville au sein de l'association SFE.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-142

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Pôle d'Enseignement Supérieur Artistique Spectacle Vivant Bretagne Pays de Loire -
Désignation de représentants - Modificatif**

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

Les collectivités territoriales, avec le concours de l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication) ont constitué, en régions Bretagne et Pays-de-la-Loire, un ensemble de lieux d'enseignement, de création et de diffusion artistiques du spectacle vivant (musique, danse, théâtre).

Les Régions Bretagne et Pays de la Loire, les Villes d'Angers, Nantes et Rennes, l'Etat (DRAC Bretagne et Pays de la Loire) et les Universités Rennes 2 et de Nantes, se sont rapprochés pour constituer un ensemble cohérent en un Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant sous la forme juridique d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC). Celui-ci a été créé en 2011.

La Ville d'Angers est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur Marcel MOULAN avait été désigné par le Conseil Municipal du 14 avril 2014 délégué suppléant au sein de l'EPCC.

Il convient aujourd'hui de remplacer Monsieur Marcel MOULAN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

Considérant la candidature de :

- Madame Pascale MARCHAND

DELIBERE

Désigne Madame Pascale MARCHAND, comme déléguée suppléante au sein de l'EPCC en remplacement de Monsieur Marcel MOULAN.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-143**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Association Centre National de Recherche Pédagogique Galerie Sonore - Désignation de représentants - Modificatif

Rapporteur : *Christophe BECHU*,

EXPOSE

L'association a pour but d'assurer le fonctionnement du Centre National de Recherche Pédagogique "Galerie Sonore d'Angers" et de toutes les activités qui lui sont liées, et de développer l'initiation aux pratiques musicales, notamment sur Angers et son agglomération et en Région Pays de Loire.

L'article 10 des statuts prévoit 3 représentants de la ville d'Angers à son Conseil d'administration.

Madame Pascale MARCHAND avait été désignée par le Conseil Municipal du 14 avril 2014 pour représenter la Ville au sein de l'Association Centre National de Recherche Pédagogique Galerie Sonore.

Il convient aujourd'hui de remplacer Madame Pascale MARCHAND.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2015,
Considérant la candidature de :

- Monsieur Marcel MOULAN

DELIBERE

Désigne Monsieur Marcel MOULAN, pour représenter la ville d'Angers au sein de l'Association Centre National de Recherche Pédagogique « Galerie Sonore d'Angers »

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAKRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-144

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées
Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education - Désignation d'un représentant

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

Le règlement intérieur de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) – Académie de Nantes prévoit pour chacun de ses cinq sites de formation la création d'un comité départemental chargé de participer par ses avis et propositions à l'élaboration de la politique académique de l'ESPE.

Chaque comité départemental est composé de membres de droit, de membres élus et de membres désignés.

La Ville d'Angers en tant que chef-lieu de département doit procéder à la désignation d'un représentant au sein du comité départemental du site de formation d'Angers de l'ESPE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 19 mars 2015
Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Ville d'Angers au sein du comité départemental du site de formation d'Angers de l'ESPE.

Considérant la candidature de :

- Monsieur Ahmed EL BAHRI

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

DELIBERE

Désigne Monsieur Ahmed EL BAHRI en tant que représentant de la Ville d'Angers au sein du comité départemental du site de formation d'Angers de l'ESPE.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-145

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

CONTENTIEUX - LAMOURA - Mise en recouvrement de la contribution des villes membres du Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de LAMOURA (SIVVL) pour la fin de l'exercice 2014 et le début de l'exercice 2015. Approbation.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

La délibération en date du 27 octobre 2014 avait permis de mettre en exergue les difficultés que la Ville d'Angers éprouve pour se retirer du SIVVL.

Un courrier avait, alors, été envoyé au président du SIVVL pour lui rappeler le souhait de procéder le plus rapidement possible à la dissolution du syndicat et surtout de protester contre les critères de répartition des charges. Pour mémoire, il y avait deux critères selon qu'il s'agissait de charges ou de produits. Les charges étaient payées sur la base du critère de la population et les recettes devaient être réparties en fonction du nombre de nuitées. Ces critères étaient particulièrement défavorables aux communes les plus importantes, en l'espèce, RENNES, ANGERS et LORIENT. ANGERS devait donc contribuer à hauteur de 19.92%.

Le 31 janvier dernier, une réunion du comité syndical s'est tenue et des nouveaux critères de répartition ont été adoptés. Des propositions avaient été élaborées par un groupe de travail qui s'était réuni à plusieurs reprises. Avant d'aboutir aux propositions, plusieurs principes ont fait l'objet d'un consensus à savoir :

- La clé d'usage dite « clé nuitées » a été définitivement abandonnée. En effet, elle était applicable en période d'activité, mais aujourd'hui le village de vacances de Lamoura est désormais fermé. Il n'y aura donc plus de rentrées d'argent.
- Le régime de propriété du SIVVL est celui de la solidarité dans l'indivision. Il n'est donc pas possible d'affecter tel ou tel bâtiment à une collectivité déterminée. Cela a conduit à considérer que les produits de la vente du village devront être répartis de la même manière que celui de l'appel de charges.
- La clé « population » posait des difficultés et ne permettait pas de dégager un consensus. Une pondération de ce critère a donc été recherchée.
- Que le produit de la vente qui sera réalisée ne servira qu'à compenser les différentes charges que les collectivités membres auront dû acquitter avant la dissolution définitive du SIVVL.

Différentes simulations ont pu être faites pour mettre en œuvre ces principes. Il en est ressorti finalement la solution suivante :

• Angers :	14.42%
• Chalon-Sur-Saône :	7.85%
• Chauny :	3.85%
• Longjumeau :	4.68%
• Lorient :	8.45%
• Marly-Le-Roi :	4.28%
• Rennes :	18.83%
• Saint-Dizier :	5.04%
• Sartrouville :	8.10%

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

- Suresnes : 7.88%
- Troyes : 8.59%
- Ris-Orangis, Mennecy
Bondoufle 8.03%

TOTAL 100%

Le comptable public a donc réalisé un appel de fonds de 70 057.32 € en date du 10 décembre 2014. Il s'agit du deuxième acompte de la participation au SIVVL de la Ville d'Angers actée par la délibération du 6 décembre 2014.

Il a également émis un avis de somme à payer de 188 074 € en date du 5 février 2015 en vertu de la délibération du SIVVL en date du 31 janvier 2015, la nouvelle clé de répartition ayant été appliquée pour la première fois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission des Finances en date du 19 mars 2015.

DELIBERE

Autorise le Maire à ordonner les dépenses de 70 057.32 € et de 188 074 € au profit du SIVVL.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 sur l'imputation budgétaire concernée.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mars 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mars 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à 20h30), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ à 20h45), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG (départ à 21h)

Etaient excusés :

M. Alexandre VILLALONGA
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT
Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de 20h30)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de 20h45)
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de 21h)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-146**

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Déplacements et accueils de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : Catherine **LEBLANC**,

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

♦ Institution Mongazon Accueil d'élèves allemands Du 17 au 26 mars 2015	150 €
♦ Collège Jean Lurçat Accueil d'élèves espagnols Du 7 au 11 avril 2015	150 €
♦ Collège David d'Angers Accueil d'élèves américains Du 8 mars au 4 avril 2015	150 €
♦ Collège Saint Augustin Accueil d'élèves irlandais Du 26 au 31 mars 2015	150 €
♦ Lycée Chevrolier Accueil d'élèves américains Du 28 mars au 6 avril 2015	150 €
♦ Lycée Sacré Cœur Accueil d'élèves polonais Du 7 au 11 avril 2015	150 €
♦ Lycée Sacré Cœur Accueil d'élèves espagnols Du 22 au 28 mars 2015	150 €
♦ Lycée Ste Agnès Accueil d'élèves espagnols Du 21 au 28 mars 2015	150 €
♦ Lycée Ste Agnès Accueil d'élèves japonais Du 19 au 28 mars 2015	150 €
♦ Lycée Ste Agnès Accueil d'élèves polonais Mars – avril 2015	150 €
♦ Lycée Ste Agnès	

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

Accueil d'élèves américains

Du 15 au 22 mars 2015

..... 150 €

♦ Collège Chevreul

Séjour à Séville (Espagne) du 22 au 28 mars 2015

1 classe (29 élèves dont 9 boursiers) 280 €

♦ Collège La Madeleine

Séjour à Osnabrück (Allemagne) du 25 février au 06 mars 2015

2 classes (33 élèves dont 3 boursiers) 860 €

♦ Collège Jean Lurçat

Séjour à Montserrat (Espagne) du 7 au 11 avril 2015

1 classes (18 élèves dont 13 boursiers) 1 000 €

♦ Collège Saint Jean de la Barre

Séjour à Londres (Angleterre) du 15 au 20 mars 2015

3 classes (69 élèves dont 22 boursiers) 740 €

♦ Collège Jean Monnet

Séjour à Londres (Angleterre) du 6 au 11 avril 2015

3 classes (74 élèves dont 19 boursiers) 680 €

♦ Collège Jean Monnet

Séjour à Londres (Angleterre) du 6 au 11 avril 2015

1 classe (27 élèves dont 5 boursiers) 200 €

♦ Collège Jean Monnet

Séjour à Madrid (Espagne) du 6 au 10 avril 2015

2 classes (60 élèves dont 8 boursiers) 360 €

♦ Institution Mongazon

Séjour à Rome (Italie) du 21 au 27 mars 2015

2 classes (56 élèves dont 1 boursier) 220 €

♦ Institution Mongazon

Séjour à Chicago (Etats-Unis) du 6 au 19 avril 2015

1 classe (20 élèves) 1220 €

♦ Institution Mongazon

Séjour à Pampelune (Espagne) du 23 au 27 mars 2015

2 classes (34 élèves) 400 €

♦ Institution Mongazon

Séjour à Dublin (Irlande) du 20 au 26 mars 2015

2 classes (50 élèves) 200 €

♦ Institution Mongazon

Séjour en Pologne du 21 au 28 mars 2015

1 classe (20 élèves) 100 €

♦ Collège St Augustin

Séjour à Galway (Irlande) du 24 février au 3 mars 2015

1 classe (30 élèves dont 3 boursiers) 260 €

♦ Collège St Augustin

Séjour à Manchester (Angleterre) du 9 au 13 mars 2015

1 classe (24 élèves dont 1 boursier) 120 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

♦ Collège St Augustin Séjour à Barcelone (Espagne) du 23 au 29 mars 2015 2 classes (35 élèves dont 4 boursiers)	280 €
♦ Collège François Rabelais Séjour à Brighton (Angleterre) du 30 mars au 3 avril 2015 4 classes (106 élèves dont 28 boursiers)	960 €
♦ Collège François Rabelais Séjour à Salamanque (Espagne) du 6 au 11 avril 2015 2 classes (49 élèves dont 14 boursiers)	480 €
♦ Collège Félix Landreau Séjour en Espagne du 22 au 27 mars 2015 2 classes (56 élèves dont 20 boursiers)	600 €
♦ Collège Immaculée Conception Séjour à Aranda de Duero (Espagne) du 19 au 26 mars 2015 1 classe (16 élèves dont 6 boursiers)	320 €
♦ Collège St Charles Séjour à Orpington (Angleterre) du 15 au 21 avril 2015 2 classes (54 élèves dont 5 boursiers)	300 €
♦ Collège St Charles Séjour à Salamanque (Espagne) du 23 au 29 mars 2015 2 classes (47 élèves dont 3 boursiers)	260 €
♦ Lycée Joseph Wresinsky Séjour à Barcelone (Espagne) du 8 au 12 avril 2015 2 classes (36 élèves dont 7 boursiers)	340 €
♦ Lycée Saint Martin Séjour en Pologne du 21 au 28 mars 2015 1 classe (19 élèves dont 2 boursiers)	140 €
♦ Lycée Sacré Cœur Séjour à Londres (Angleterre) du 30 mars au 3 avril 2015 1 classe (28 élèves dont 1 boursier)	120 €
♦ Lycée Jean Moulin Séjour à Cracovie (Pologne) du 30 mars au 5 avril 2015 2 classes (31 élèves dont 1 boursier)	220 €
♦ Lycée Joachim du Bellay Séjour à Florence (Italie) du 28 mars au 3 avril 2015 2 classes (53 élèves dont 7 boursiers)	340 €
TOTAL	12 650 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 12 650 €, détaillé comme suit :

- ♦ 2 290 € à l'Institution Mongazon
- ♦ 1 150 € au Collège Jean Lurçat
- ♦ 740 € au Collège Saint Jean de la Barre
- ♦ 150 € au Collège David d'Angers
- ♦ 810 € au Collège Saint Augustin
- ♦ 280 € au Collège Chevreul
- ♦ 860 € au Collège La Madeleine
- ♦ 1 240 € au Collège Jean Monnet
- ♦ 1 440 € au Collège François Rabelais
- ♦ 600 € au Collège Félix Landreau
- ♦ 320 € au Collège Immaculée Conception
- ♦ 560 € au Collège Saint Charles
- ♦ 340 € au Lycée Joseph Wresinsky
- ♦ 140 € au Lycée Saint Martin
- ♦ 220 € au Lycée Jean Moulin
- ♦ 340 € au Lycée Joachim du Bellay
- ♦ 150 € au Lycée Chevrolier
- ♦ 420 € au Lycée Sacré Cœur
- ♦ 600 € au Lycée Sainte Agnès

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

M.Alain PAGANO ne prend pas part au vote.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI

